

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

<b>Date de convocation :</b> 14/11/2022	<b>Le 21 novembre 2022 à 20h30 au foyer polyvalent</b>
<b>Membres :</b>	
En exercice	<b>19</b>
Présents :	<b>17</b>
Votants :	<b>18</b>
<b>Date d'affichage :</b> 22/11/2022	
<b>Date de publication :</b> 22/11/2022	
	<b>Étaient présents :</b> Gabriel BEUGIN, Anne-Marie CAUSSÉ, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORêt, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Huguette LALANNE, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Tovo RABEMANANTSOA, Séverine RODRIGUES, Josette VALLAU et Aurore VERDIER
	<b>Était représentée :</b> Nathalie KATSAMANTOU par Tovo RABEMANANTSOA
	<b>Absent :</b> Damien OBRADOR
	<b>Secrétaire de séance :</b> Vincent NEVOT

**DÉLIBÉRATION N° 2022-99****OBJET : Vente du bâtiment du Cam BAS**

Par délibération n° 2022-55 du 27 juin 2022, le Conseil Municipal a constaté la désaffection de l'usage public de ce bien et prononcer le déclassement du domaine public de ladite propriété. Selon l'avis des Domaines sur la valeur vénale du bien estimée à 262 000 € avec une marge d'appréciation de 10 % (prix allant de 235 800 € à 288 200 €). Le prix de vente a été fixé à 280 000 € nets vendeur.

Mandat simple ayant été donné à 4 agences immobilières pour réaliser la vente, il s'avère qu'après plusieurs mois de nombreuses visites ont été organisées sans qu'elles soient concluantes. En effet, les potentiels acquéreurs rencontrent des difficultés de financement liées au taux d'usure des prêts bancaires et à la hausse des prix des matériaux du bâtiment (travaux à prévoir).

Une seule offre est aujourd'hui proposée par l'intermédiaire de l'agence immobilière Efficity. L'offre ferme d'achat a été transmise par M. Fabien LEYRISSET au prix net vendeur de 237 000 €.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette offre ferme d'achat au prix net vendeur de 237 000 € et autorise Mme le Maire à signer tous documents afférents à cette vente et notamment les actes notariés (promesse de vente, acte authentique...).

**POUR :** 18

**CONTRE :** 00

**ABSTENTION :** 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 21 novembre 2022

Le Maire, Anne Marie CAUSSÉ



Le secrétaire de séance, Vincent NEVOT

